



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Représentation permanente  
auprès des Nations unies à Genève

62

## 21<sup>e</sup> session du groupe de travail de l'examen périodique universel

### LAOS

#### Intervention du Luxembourg

(Genève, le 20 janvier 2015)

Monsieur le Président,

Le Luxembourg remercie la République démocratique populaire lao pour la présentation de son rapport national.

Le Luxembourg se félicite du partenariat établi avec le Laos et salue les progrès socio-économiques réalisés depuis son premier passage à l'EPU. En même temps, ma délégation encourage les autorités laotiennes à veiller à ce que les politiques nationales soutiennent un développement équitable dans l'ensemble du pays, ceci en portant une attention particulière aux groupes vulnérables.

Le Luxembourg souhaite formuler les recommandations suivantes au Laos :

1. Garantir l'exercice effectif de la **liberté d'expression, de réunion et d'association** en réformant sa législation, afin de ne pas entraver le travail légitime des ONG et des défenseurs des droits de l'homme ;
2. Mener sans plus tarder une enquête indépendante et crédible sur la **disparition inexplicquée de M. Sombath Somphone**, survenue le 15 décembre 2012 à Vientiane ;
3. S'engager sur la voie de l'**abolition définitive de la peine de mort** et de ratifier le deuxième protocole facultatif du Pacte international relatif aux droits civils et politiques ;

4. **Coopérer plus systématiquement avec les organes de traités** et de donner suite aux invitations pour des visites par les procédures spéciales ;
5. Poursuivre la procédure d'**adhésion au Statut de Rome** de la Cour pénale internationale.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Mr. Daniel Da Cruz